

# **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU**

## **CONSEIL MUNICIPAL DE NOLAY DU 25 MAI 2011**

*CONVOCATION DU : 18 MAI 2011*  
*AFFICHAGE DU : 02 JUIN 2011*

L'an deux mille onze,

et le vingt-cinq mai,

à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nolay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pascal MONIN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Pascal MONIN, Maire

Mme Martine TAUPENOT, 1<sup>ère</sup> Adjointe,

MM. Pierre DEBLANGEY, Jacques BARBRY, Mme Marie-Claire GILLOT, Maires-Adjoints.

Mme Claudette LAUBEPIN, M. Eric THEVENOT, Mme Clotilde BROUSSE-BERGERET, M. Bernard LAGRANGE, Mmes Jill LABRANCHE et Monique BOUCHET, Conseillers Municipaux,

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

M. Robert LORGES, Maire-Adjoint (a donné pouvoir à Mme Martine TAUPENOT) ;  
Mme Marie-Claire GUILLAUME, Conseillère Municipale (a donné pouvoir à M. Eric THEVENOT) ;  
Mme Catherine ANSART, Conseillère Municipale (a donné pouvoir à M. Bernard LAGRANGE) ;  
M. Michel BOIGUES, Conseiller Municipal (a donné pouvoir à Mme Marie-Claire GILLOT) ;  
M. Jérôme FLACHE, Conseiller Municipal (a donné pouvoir à M. Pierre DEBLANGEY) ;  
M. Ralph TIRTAINE, Conseiller Municipal (a donné pouvoir à M. Jean-Pascal MONIN)

ABSENT :

M. Pierre BARBIERY, Conseiller Municipal  
M. Romain CARRE Conseiller Municipal

Mme Clotilde BROUSSE-BERGERET a été élue secrétaire de séance

## **EXAMEN DES RAPPORTS**

### **1 – TIRAGE AU SORT DES MEMBRES DU JURY D'ASSISES**

Après tirage au sort, le Conseil Municipal donne acte de la désignation de :

- M. Benoît SCHMID
- M. Claude André LEGER
- M. Bernard ARBEZ
- M. Jean LECORRE
- M. Christophe MARLAUD
- Mme Laure RIPART épouse VILLEMAIN

comme membres du jury d'assises.

### **2 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL : CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF**

A l'unanimité, le Conseil Municipal,

Considérant les besoins de la collectivité et sur proposition de M. le Maire,

Décide la création d'un emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe affecté au service accueil/état civil/élections/population et au service secrétariat à compter du 1<sup>er</sup> juin 2011.

La durée hebdomadaire de cet emploi est fixée à 35 heures.

Les crédits son inscrits au budget.

Il charge le Maire de signer l'acte correspondant au recrutement.

### **3 – CRÉATION D'UN EMPLOI DE SURVEILLANT DE BAINNADE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide la création d'un emploi saisonnier de surveillant de baignade pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 21 août 2011.

La durée hebdomadaire de cet emploi est fixée à 35 heures et la rémunération sera calculée sur la base de l'indice afférent au 5<sup>ème</sup> échelon du grade des éducateurs des activités physiques et sportives catégorie B 1<sup>er</sup> grade (indice majorité 345).

Les crédits sont inscrits au budget 2011.

Le Conseil charge le maire de signer l'acte correspondant au recrutement de cet agent.

#### **4 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE FORMULÉE PAR LA SOCIÉTÉ CARRIÈRES BOURGOGNE SUD EN VUE D'OBTENIR LE RENOUELEMENT ET L'EXTENSION DE L'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE CARRIÈRE DE ROCHES MASSIVES À CIEL OUVERT LIEUDIT « BEL AIR » SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LA ROCHEPOT**

Après un vote à main levée (14 pour, 3 abstentions), le Conseil Municipal donne un avis favorable à la demande formulée par la société Carrières Bourgogne Sud, dont le siège social est situé 9, rue Paul Langevin à Chenôve (21300), en vue d'obtenir le renouvellement et l'extension de l'autorisation d'exploiter une carrière de roches massives à ciel ouvert située sur le territoire de la commune de LA ROCHEPOT, lieu-dit « Bel Air » (21340).

#### **5 – ALIENATION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SISE LIEUDIT « L'ABBAYE »**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'aliéner au profit de M. Christian BARON la parcelle sise lieudit « L'Abbaye » jouxtant :

- Au nord, le chemin rural n° 14 dit des Pellerines ;
- A l'ouest, la parcelle cadastrée section 174 A n° 963 lieudit « La Reverchère » ;
- A l'est, la parcelle cadastrée section ZK n° 160 lieudit « Prevetaut » ;
- Au sud, la parcelle cadastrée section ZK n° 200 lieudit « L'Abbaye », propriété de M. BARON

et ceci moyennant l'euro symbolique. La superficie exacte de la parcelle cédée sera déterminée par un document d'arpentage établi par un géomètre-expert.

Le Conseil charge Maître Denys CHEVILLON, notaire à Nolay, de la rédaction de l'acte à venir, aux frais de l'acquéreur et autorise le Maire à signer cet acte.

#### **5 – AMÉNAGEMENT DE LA RUE SAINT-PIERRE : AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX PASSE AVEC L'ENTREPRISE GUINOT**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de conclure un avenant n°1 marché passé avec l'entreprise Pascal GUINOT de Montchanin dans le cadre des travaux d'aménagement de voirie de la rue Saint-Pierre.

Cet avenant concerne certains travaux complémentaires, non prévus au marché initialement conclu, en l'occurrence la dépose et la déconnexion des chéneaux existants petite rue Franche, entraînant une augmentation du coût des travaux chiffrée à + 2 096 € H.T., ce qui porte le montant du marché de base de 227 664,30 € H.T. à 229 760,30 € H.T.

Le Conseil autorise le Maire à signer cet avenant.

**6 – RESTRUCTURATION DU FOYER MUTUALISTE ROCHEFORT LAVIROTTE : AVENANTS N°1 AUX MARCHÉS CONCLUS AVEC LES ENTREPRISES VAILLEAU (LOT N°12 « ISOLATION-CLOISONS-PLAFONDS »), DEL TOSO (LOT N°14 « CARRELAGE-FAÏENCE ») ET QUINCEY (LOT N°19 « CHAUFFAGE-VENTILATION-CLIMATISATION »)**

Après un vote à main levée (16 pour, 1 abstention), Le Conseil Municipal décide la passation d'avenants aux marchés de travaux passés avec les entreprises VAILLEAU au titre du lot n°12 « isolation-cloisons-plafonds », DEL TOSO au titre du lot n°14 « carrelage-faïence », QUINCEY au titre du lot n°19 « chauffage-ventilation-climatisation », dans le cadre des travaux d'extension-restructuration du Foyer Mutualiste Rochefort Lavirotte.

Ces avenants prennent en compte la réalisation de certains travaux complémentaires et modificatifs qui se sont révélés nécessaires au cours de l'exécution de ces marchés. Ils sont arrêtés aux montants suivants :

**lot n° 12 : « isolation-cloisons-plafonds »**

- réalisation d'une chape sèche au 2<sup>ème</sup> étage dans les chambres :  
+ 15 125,24 €.
- 
- exécution de têtes de cloisons pour débord du bac à douche dans la chambre 113 du R+1 et dans la chambre 213 du T+2 : +138 €.
- habillage des poutres bois de charpente dans les chambres du R+2 :  
+ 1 260 €.
- déposé et évacuation du doublage existant dans les chambres 110, 111 et 112 : + 980,60 €.
- fourniture et pose d'un doublage placostyl avec isolant sur murs extérieurs et pignons des R+1 et R+2 : + 2 465,68 €.
- exécution d'un doublage placostyl sur les murs de refend de la cuisine sans isolation : + 2 104,21 €.
- exécution d'un doublage non isolant sur le mur de refend entre cuisine et préparations froides : + 313,14 €.
- dépose du faux plafond au R+2 : + 8 071,63 €.
- moins-value pour non exécution du plafond CF dans le réfectoire :  
- 2 241,72 €.
- exécution d'un doublage placostyl sans isolant dans le réfectoire :  
+ 581,67 €.

- exécution d'un doublage placostyl sans isolant dans la laverie :  
+ 977,70 €.

**TOTAL AVENANT N° 1 : + 22 514,52 € H.T.**

➤ **Lot n° 14 « carrelage-faïence »**

- mise en œuvre d'une chape sur le dallage béton réalisé pour le lot gros œuvre : + 2 580 €.
- moins-value pour la démolition du carrelage, l'évacuation et la mise à la décharge publique : - 1 870,50 €.

**TOTAL AVENANT N° 1 : + 709,50 € H.T.**

➤ **Lot n° 19 « chauffage-ventilation-climatisation » :**

- reprise partielle du circuit chauffage après démolition du bâtiment A :  
+ 7 172 €.

**TOTAL AVENANT N° 1 : + 7 172 € H.T.**

Le Conseil autorise le Maire à signer ces avenants n° 1.

## **7 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Après un vote à main levée (15 pour, 2 abstentions), le Conseil Municipal décide de la répartition des subventions aux associations au titre de 2011, comme présenté en séance par M. BARBRY, rapporteur.

### **INFORMATIONS AU CONSEIL**

. Le Conseil Municipal prend acte des informations données par le Maire en vertu de la délégation visée à l'article L. 2122-22 5° du Code Général des collectivités territoriales relatives à :

- la passation d'une convention avec M. Michel BOUVOT, afin de préciser les conditions de mise à disposition de la petite salle du COSEC le 17 mai 2011, pour l'organisation d'une fête privée, moyennant une redevance de 173,05 € ;
- la passation d'une convention avec M. le Président de l'association « Nouvel Art Collectif », afin de préciser les conditions de mise à disposition de la petite salle du COSEC le 7 mai 2011 pour les besoins de l'association. Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux ;

- la passation d'une convention avec M. Robert LORGES, afin de préciser les conditions de mise à disposition de la petite salle du COSEC les 16 et 17 avril 2011, pour l'organisation d'une fête privée, moyennant une redevance de 346,10 € ;
- la passation d'une convention avec l'association « ELAN NOLAY », afin de préciser les conditions de mise à disposition de la petite salle du COSEC les 14 et 15 mai 2011, pour l'organisation d'un gala de danse et d'une journée de solidarité. Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux ;
- la passation d'une convention avec le Collège Lazare Carnot, afin de préciser les conditions de mise à disposition de la petite salle du COSEC les 27 et 28 mai 2011, pour la représentation d'une pièce de théâtre. Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux ;
- la passation d'un contrat avec M. Daniel SECULA pour la location de l'appartement situé porte B de l'immeuble dont la commune est propriétaire sis 41 avenue Carnot à Nolay, de type F2 et d'une superficie habitable de 43,13 m<sup>2</sup>. Ce contrat a pris effet le 16 avril 2011 pour une durée initiale de six ans au moins et le loyer mensuel est fixé à 235,12 € ;
- la passation d'un contrat avec Mme Marie-Françoise COMMEAU pour la location de l'appartement situé au 1<sup>er</sup> étage – porte B de l'immeuble dont la commune est propriétaire sis 1 rue du Docteur Lavirotte à Nolay, de type F3 et d'une superficie habitable de 45,21 m<sup>2</sup>. Ce contrat a pris effet le 1<sup>er</sup> mai 2011 pour une durée initiale de six ans au moins et le loyer mensuel est fixé à 263,95 € ;
- la passation d'un contrat avec Melle Marie CLERC pour la location de l'appartement situé au 1<sup>er</sup> étage gauche de l'immeuble dont la commune est propriétaire sis 7 rue du Docteur Lavirotte à Nolay, de type F3 et d'une superficie habitable de 82 m<sup>2</sup>. Ce contrat a pris effet le 15 avril 2011 pour une durée initiale de six ans au moins et le loyer mensuel est fixé à 530 €, charges comprises ;
- la passation d'un contrat avec M. Fabrice BARNET pour la location de l'appartement situé au 2<sup>ème</sup> étage droit de l'immeuble dont la commune est propriétaire sis 7 rue du Docteur Lavirotte à Nolay, de type F4 et d'une superficie habitable de 76,60 m<sup>2</sup>. Ce contrat a pris effet le 1<sup>er</sup> mai 2011 pour une durée initiale de six ans au moins et le loyer mensuel est fixé à 460 €, charges comprises ;
- la passation d'un contrat avec M. Mathieu BRETINIÈRE pour la location de l'appartement situé au 2<sup>ème</sup> étage gauche de l'immeuble dont la commune est propriétaire sis 7 rue du Docteur Lavirotte à Nolay, de type F2 et d'une superficie habitable de 39,40 m<sup>2</sup>. Ce contrat a pris effet le 1<sup>er</sup> mai 2011 pour une durée initiale de six ans au moins et le loyer mensuel est fixé à 330 €, charges comprises.

## **QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES**

- Le Maire informe de la passation d'un nouveau contrat d'accompagnement dans l'emploi affecté au service technique à compter du 23 mai 2011, à raison de 26 heures hebdomadaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

La Secrétaire,

Le Maire,

Clotilde BROUSSE BERGERET

Jean-Pascal MONIN

